

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(Veuillez. SVP, inscrire vos coordonnées de façon lisible et au nom de l'enfant)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Tel : (pour pouvoir vous prévenir des annulations de cours)

Age :

Date de naissance :

Email : (bien lisiblement, pour pouvoir vous informer sur les événements et nouveaux cours)

Nom de famille de la mère :

du père :

Comment avez vous connu notre école de danse ?

Cours hebdomadaire choisi(s):

1. Discipline..... Jour..... Horaire.....

2. Discipline..... Jour..... Horaire.....

3. Discipline..... Jour..... Horaire.....

4. Discipline..... Jour..... Horaire.....

Taille pour la tenue de cours : (4, 6, 8, 10, 12 ans - XS, S, M, L)

Chaque cours et créneau horaire est choisi pour la saison et un changement ne peut se faire qu'avec l'accord du professeur et de la direction. Je reconnais avoir lu le règlement de l'école ci-joint et je suis d'accord pour m'y conformer. Je joins à ce formulaire la totalité du paiement pour l'année. Je m'engage à fournir un certificat médical de moins de 3mois et une attestation d'assurance civile.

Date :

Signature :

MODE DE PAIEMENT : chèques libellés à l'ordre de
« Kò Studio »

1/ En une seule fois au début de la saison :

mode de paiement : CB / Cheque / Espèce. Montant :

2/ En plusieurs fois (2, 3 ou 4 fois sans frais), chèques à donner en totalité à l'inscription :

Règlement n° 1 :.....Date d'encaissement :

Règlement n° 2 :.....Date d'encaissement :

Règlement n° 3 :.....Date d'encaissement :

Règlement n° 4 :.....Date d'encaissement :

+ Règlement pour le costume, obligatoire : 40€ / discipline (encaissé mi-février avec votre accord si participation de l'enfant au spectacle de fin d'année, en cas de non participation ce chèque vous sera retourné)

Autorisation de prendre l'élève en photo ou vidéo à des fins promotionnelles et / ou pour le site internet (cochez) :

Oui ? _____ Non ? _____

Avez-vous déjà fait de la danse ? Quel type ou genre ? Combien de temps ?

Avez-vous des problèmes de santé connus ? (qui peuvent entrer en conflit avec la pratique d'un sport)

Êtes-vous inscrit dans une autre école de danse :

Si oui, laquelle ?

Contrat d'adhésion et politiques générales

Général

- L'École se donne le droit de refuser toute inscription ou réinscription sans justification. Les forfaits sont valables pour la saison en cours (août à juin) et sont incessibles et nominatifs.
- Les élèves doivent être couverts par une assurance de responsabilité civile. L'école de danse a souscrit une assurance civile qui couvre les dommages complémentaires pendant les cours de danse proposés à l'école.
- Les cours suivent le rythme scolaire. Lorsqu'il n'y a pas école (vacances, jours fériés), il n'y a pas de cours.
Début des cours : 19 août 2019
Fin des cours : 19 juin 2020

Tarifs, règlement des cours et planning

- Le montant des prestations est défini chaque année et est dû individuellement pour une saison complète (d'août à juin) sans report sur la saison suivante. Le tarif avantageux des forfaits est lié à l'engagement sur la période entière et ne peut en aucun cas être associé à un nombre de cours uniforme, mais il tient compte des vacances et jours fériés. L'absence au(x) cours de danse n'entraîne pas de remboursement partiel ou total du paiement effectué, sauf cas exceptionnel médical sur justificatif où un report de l'abonnement pourra être envisagé en cas d'invalidité temporaire (bras cassé, par exemple) ou un remboursement des cours non suivis en cas d'invalidité permanente (problème cardiaque, par exemple). Dans les deux cas, le calcul est fait à compter de la date du justificatif médical. Le non-règlement des prestations à l'avance entraîne l'exclusion de l'élève jusqu'à sa régularisation.
- Les cours sont notés par âge, mais possibilité de dérogation selon le niveau de l'enfant.
- La direction se réserve le droit de modifier le planning des activités collectives en fonction du nombre de personnes inscrites (5 personnes minimum par cours). Une séance pourra ponctuellement être annulée sans contrepartie s'il y a moins de 3 participants à celle-ci.

Paiement

- L'inscription peut être remboursée dans les 3 premières semaines pour les enfants de 4 à 6 ans. Les paiements à l'année sont payables en 2 ou 3 versements. Pour les paiements en plusieurs fois il est obligatoire de donner à l'avance l'ensemble des chèques postdatés. Des frais de 10€ seront facturés pour chaque chèque sans provision.

Absence lors des cours

- Les cours ne sont pas remboursables en raison d'une absence, volontaire ou involontaire.

Annulation et remboursement

- Aucun remboursement ne sera fait en cours d'année, même en cas de mutation, d'absences ponctuelles ou suivies. Uniquement les demandes de remboursement fondées sur des motifs d'annulation valable tels que maladie longue durée (minimum 1 mois, avec certificat médical), seront acceptées par la direction de l'école.

Propreté des lieux et respect du voisinage

- Il est demandé aux élèves d'être vigilants au respect du matériel et à la propreté de la salle et des locaux (toilettes, vestiaires, cour extérieure). Il est interdit de manger dans les locaux intérieurs. L'ensemble du centre est non fumeur. De même, l'école étant située au centre-ville, il est demandé à chacun de faire preuve de civisme en ne dérangeant pas le voisinage par des cris ou bavardages dans la cour ou dans la rue. Il est donc interdit d'accéder à la cours en véhicule à moteur, que cela soit une voiture, une moto, un scooter, etc.

Sécurité, pertes ou vols

- Toute personne étrangère à un cours de danse ne sera pas admise dans la salle, sauf autorisation donnée par le professeur ou la direction. Les locaux utilisés ne sont pas surveillés. L'école décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol des effets personnels de l'élève y compris dans les vestiaires.

Substances illicites et alcool

- L'introduction ou consommation de substances illicites et de boissons alcoolisées, pendant les cours de danse et toutes activités organisées par l'école, est strictement prohibée.

Respect et discipline

- Chacun veillera à arriver à l'heure et à avoir un comportement correct vis-à-vis de ses condisciples. Le professeur devra être respecté dans ses exigences. Il est interdit de troubler le déroulement normal des cours de danse. Les téléphones doivent être éteints ou mis sur silencieux durant les cours. Il est interdit de mâcher du chewing-gum durant les cours. En cas de manquement répété, le professeur ou la direction de l'école pourra prononcer immédiatement l'exclusion temporaire de l'élève. Dans ce cas, la direction examinera le manquement et se réserve le droit de prononcer l'exclusion définitive de l'élève.

Décision du professeur et exclusion

- Toutes les décisions du professeur s'imposent aux élèves. Le professeur et la direction de l'école se réservent la possibilité d'exclure de façon temporaire ou définitive un élève qui aurait commis un manquement au présent règlement intérieur. Dans ce cas, la cotisation de l'élève restera acquise pleine et entière.

Professeur absent ou cours annulé

- En cas d'absence du professeur, l'école fera tout son possible pour prévenir les élèves dans les meilleurs délais par téléphone, par e-mail ou à défaut par affichage sur les portes des locaux. Il est donc important que chacun ait rempli de manière complète la fiche d'inscription en début de saison et l'élève en est responsable. Dans la mesure du possible, une solution de remplacement (autre date ou autre professeur) pourra être proposée par l'école, sauf en cas de force majeure (conditions météo, locaux inutilisables, etc.). Nous attirons l'attention de chacun sur l'importance de la communication par e-mail et sur internet de nos jours, c'est donc la solution privilégiée pour nous.

Enfants et responsabilité des parents

- Les personnes accompagnant les mineurs doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser. Le professeur et l'école ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des

heures de cours de ces derniers à l'intérieur et en dehors de l'école. Il est donc obligatoire que les parents soient présents dès la fin des cours de leurs enfants. L'école est un centre de sport, ce n'est pas une garderie.

Hygiène, tenue vestimentaire et chaussures

- L'élève est prié d'avoir une tenue vestimentaire appropriée, correcte et propre dans le respect d'autrui. Une tenue imposée est demandée pour tous les cours de l'école de danse. elle sera à régler en même temps que l'inscription.
- Il est demandé de pas utiliser une paire de chaussures de ville dans les salles de danse afin d'éviter d'abîmer le parquet.

Répétition et Spectacle annuel

- La répétition générale est obligatoire pour participer au spectacle annuel. Les parents sont responsables d'amener et de venir chercher leur(s) enfant(s) au Théâtre le jour de la générale et lors du spectacle.
- Un cheque de 40€ est demandé par costume dès le début de l'année. Après confirmation de la présence de votre enfant au spectacle, il sera encaissé mi-février. En cas de non participation, il sera retourné.

Informations CNIL et droit à l'image

• Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant, auprès de la direction. Votre adresse e-mail permettra de vous tenir informé des activités, du programme de Kò Studio ou d'éventuelles modifications dans l'emploi du temps. C'est un outil pratique et moderne que nous engageons nos élèves à utiliser. Lors de ses activités, Kò Studio pourra être amené à prendre des photographies ou à filmer les personnes présentes. La participation à ces activités vaut accord implicite à l'utilisation de ces images à des fins de promotion de l'école sur tout support ou des fins pédagogiques. Toute autre utilisation fera l'objet d'une autorisation spécifique de la part des personnes concernées.

Informations données en cours d'année

• Les élèves doivent se montrer très attentifs aux différents courriers de l'école Kò Studio qui sont diffusés par e-mail ou par affichage dans les salles de cours. Ces documents contiennent en général de précieuses informations sur les cours et l'organisation des diverses manifestations (stages, soirées, événements, etc.). Il ne pourra pas être reproché à l'école de danse un manque d'information à partir du moment où l'un des supports aura été utilisé.

Important

L'acceptation de ce contrat signifie l'acceptation de tous les termes tels qu'ils vous sont présentés. Pour que l'inscription soit valide, le présent formulaire doit être signé par l'élève (18 ans et plus) ou d'un parent responsable ou tuteur légal.

Signature _____ Date _____